

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1314.2003.TREATIES-12 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DE BÂLE SUR LE CONTRÔLE DES MOUVEMENTS  
TRANSFRONTIÈRES DE DÉCHETS DANGEREUX ET DE LEUR  
ÉLIMINATION  
BÂLE, 22 MARS 1989

ENTRÉE EN VIGUEUR D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES VIII ET IX DE LA CONVENTION <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Les amendements aux Annexes VIII et IX ont pris effet le 20 novembre 2003 pour toutes les Parties à la Convention, conformément à l'alinéa c du paragraphe 2 et au paragraphe 3 de l'article 18 qui stipulent :

“2. c) À l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de l'envoi de la communication par le Dépositaire, l'annexe prend effet à l'égard de toutes les Parties à la présente Convention ou à tout protocole considéré qui n'ont pas soumis de notification conformément à l'alinéa b) ci-dessus.

3. La proposition, l'adoption et l'entrée en vigueur des amendements aux annexes à la présente Convention ou à tout protocole y relatif sont soumises à la même procédure que la proposition, l'adoption et l'entrée en vigueur des amendements y relatifs tiennent dûment compte, entre autres, des considérations scientifiques et techniques pertinentes.”

Le 20 novembre 2003



1. Voir notification dépositaire C.N.399.2003.TREATIES-9 du 20 mai 2003 (Proposition d'amendements aux Annexes VIII et IX de la Convention)

Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponible sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.